

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 289/01

ÉFAI – 010747 – AMR 16/002/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

BÉLIZE

Gilroy « Hooty » Wade (h), 20 ans
Oscar « Negro » Catzim Mendez (h), 20 ans
Glenford Baptist (h), 26 ans

Londres, le 20 novembre 2001

Les trois hommes nommés ci-dessus ont été condamnés à mort le 6 novembre, après avoir été reconnus coupables du meurtre d'Oswin White, vingt et un ans, abattu le 2 juillet 2000 dans la ville de Belize. Le gouverneur général du Belize est habilité à gracier ces condamnés, sur recommandation du Conseil consultatif sur l'exercice du droit de grâce, composé de dix membres. Si ces hommes étaient exécutés, ils seraient les premiers à subir un tel sort depuis seize ans dans ce pays.

Selon la défense, ces hommes auraient été déclarés coupables sur la foi des déclarations d'un témoin clé, une femme ayant affirmé qu'elle se trouvait à une distance de cent quatre-vingts mètres lorsqu'elle les a vus s'approcher des lieux du crime, et que ces hommes étaient vêtus de noir et avaient le visage couverts de bas.

Lorsqu'il a rendu la sentence, le juge a déclaré à chacun des condamnés « *Au moment et à l'endroit désignés par le gouverneur général, vous serez pendus par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que Dieu ait pitié de votre âme.* » Un recours va être formé et devrait être examiné par la Cour d'appel le 12 février 2002.

Au Belize, le meurtre est obligatoirement puni de mort par pendaison, sauf lorsque l'existence de circonstances atténuantes peut être établie. La dernière exécution ayant eu lieu dans ce pays remonte au mois de juin 1985, au cours duquel Kent Bowers avait été pendu malgré une pétition demandant sa grâce, qui avait apparemment été signée par 2 500 personnes. Depuis lors, de nombreuses sentences capitales ont été prononcées, mais aucun condamné n'a été exécuté.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, indépendamment du fait de savoir si les personnes condamnées à ce châtiment sont coupables ou innocentes des faits qui leur sont reprochés. La peine capitale constitue un symptôme de la violence, et non un remède à ce fléau ; son application ne contribue aucunement aux efforts déployés pour lutter contre la criminalité violente et prêter assistance aux victimes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– reconnaissez la gravité du crime dont Gilroy Wade , Oscar Catzim Mendez et Glenford Baptist ont été reconnus coupables, et faites part de votre compassion pour les parents et amis d'Oswin White ;

– félicitez-vous du fait qu'aucune exécution n'a eu lieu au Belize depuis plus de quinze ans, et soulignez qu'une reprise des exécutions constituerait un recul sur le plan des droits humains pour tous les citoyens de ce pays ;

– appelez les autorités à faire preuve de clémence et demandez que soient commuées les condamnations à mort prononcées contre Gilroy Wade, Oscar Catzim Mendez et Glenford Baptist, en faisant observer qu'il n'a jamais été démontré que la peine capitale ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments en matière de criminalité ;

– demandez instamment que tous les condamnés à mort voient leur peine commuée au nom de la justice et de la dignité humaine, ainsi que dans l'intérêt de la réputation internationale du Belize, que le ministre de la Sécurité nationale a dépeint comme un « *havre de paix démocratique* ».

APPELS À :

Gouverneur général :

H. E. Sir Colville Young
Office of the Governor-General
Belize House
Belmopan, Bézile

Télégrammes : Governor-General, Belmopan, Bézile

Fax : + 501 8 22050

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Gouverneur général,

Premier ministre :

Rt. Hon. Said Musa
Office of the Prime Minister
New Administrative Building
Belmopan, Bézile

Télégrammes : Prime Minister, Belmopan, Bézile

Fax : + 501 8 20071

Courriers électroniques : access@blt.net (Indiquez dans votre courrier : « *For the attention of the Prime Minister* »)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

Procureur général et ministre de l'Information :

Mr. Godfrey Smith
Attorney General's Chambers
c/o Office of the Prime Minister
New Administrative Building
Belmopan, Bézile

Télégrammes : Attorney General, Belmopan, Bézile

Fax : + 501 8 20071

Formule d'appel : *Dear Attorney General*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Commission des droits humains du Bézile :

Human Rights Commission of Belize
37 Garza Avenue
Belmopan, Bézile

Tel / Fax : + 501 8 22779

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Bézile dans votre pays.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également écrire aux journaux suivants :

***The Guardian* :**

Audray Matuta Tillet
Editor, *The Guardian*
Fax : + 501 2 75343

Courriers électroniques : guardian@btl.net

***The Reporter* :**

Lisbeth Lawrence
Features Editor, *The Reporter*
West Street
Belize City, Belize
Fax : + 501 2 78278

Courriers électroniques : report@btl.net

***Amandala Press* :**

Amandala Press
3304 Partridge Street, PO Box 15
Belize City, Bézile
Fax : + 501 2 24702

Courriers électroniques : amandala@btl.net

***The Belize Times* :**

Andrew Steinhauer
Editor, *The Belize Times*
3 Queen Street, PO Box 506
Belize City, Bézile
Fax : + 501 2 31940

Courriers électroniques : editor@belizetimes.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 1^{er} JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*